



COMMUNE DE
VENDEGIES-SUR-ECAILLON
(59213)

DECISION DU MAIRE N° DEC-2026-001
(prise en vertu d'une délégation du Conseil Municipal)
Thème : commande_publicue / Marchés publics

Le Maire de Vendegies sur Ecaillon ;

- VU la délibération du 28 juin 2022 donnant délégation au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- VU la délibération DCM 2024/6/3 en date du 17/09/2024 arrêtant le programme et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de la salle communale ;
- VU la délibération n° 2025/2/6 du 27/03/2025 relative au budget primitif 2025 de la commune et la délibération n° 2025/5/4 relative à la décision modificative n°1 du budget 2025 ;

DÉCIDE

Article 1 – De conclure et de signer avec la société Menuiserie DE GRAEF domiciliée 2 rue Wedel, à CAUDRY (59540), un avenant n°1 (lot n° 4) au marché de rénovation de la salle communale pour un montant de 1 915,04 € H.T.

Article 2 – L'avenant n°1 a pour objet l'isolation complémentaire d'un pan de mur briques côté porte WC et de la création d'un plafond suspendu dans le sas d'entrée.

Article 3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – La présente décision sera

- Transmise au Représentant de l'Etat
- Affichée sur le site internet de la commune
- Ampliation adressée au comptable de la collectivité

Date de publicité sur site
internet : 27/02/2026

Date de transmission au contrôle
de légalité : 27/02/2026

Fait à Vendegies, le 27 février 2026.
Le Maire, Jean FAURE